

Municipalité de Saint-Pierre-Baptiste  
M.R.C. de l'Érable  
Province de Québec  
Canada



## **A V I S   P U B L I C**

**AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR L'ENTRÉE EN VIGUEUR  
DU RÈGLEMENT NUMÉRO 312**

**MODIFICATION DU RÈGLEMENT NO. 303**  
**DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE NE DÉPASSANT PAS 998 500 \$**  
**POUR DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA RUE DES PRÉS**

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée Suzanne Savage, directrice générale adjointe, greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de Saint-Pierre-Baptiste de ce qui suit :

QUE le conseil municipal, lors de la séance ordinaire du 13 juin 2023, a adopté le règlement numéro 312 « Modification du règlement No. 303 décrétant un emprunt et une dépense ne dépassant pas 998 500 \$ pour des travaux de construction de la rue des Prés »

QU'il peut être pris connaissance dudit règlement sur le site internet de la municipalité au [www.saintpierrebaptiste.qc.ca](http://www.saintpierrebaptiste.qc.ca) à l'onglet « municipalité / règlements municipaux / règlements en vigueur » ou au bureau de la soussignée au 525, route de l'Église, Saint-Pierre-Baptiste, les mardis et mercredis de 8h00 à 17h00, dont copies peuvent être obtenues selon les tarifs en vigueur.

Ledit règlement est en vigueur conformément à la loi, à compter de cette publication.

DONNÉ à Saint-Pierre-Baptiste, ce vingtième jour du mois de juin, de l'an 2023.

Suzanne Savage  
Directrice générale adjointe, greffière-trésorière adjointe.

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Suzanne Savage, Directrice générale adjointe, greffière-trésorière adjointe, résidant à Plessisville certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie à chacun des endroits suivants, savoir :

- Bureau municipal
- Site internet

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce vingtième jour du mois de juin, de l'an 2023.

Suzanne Savage  
Directrice générale adjointe, greffière-trésorière adjointe.